

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 1^{er} juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Lucien MONNERIE à Mme Marylise FOIDART
M. Hugues DEVAUX MARKOV à M. Georges THIERY
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Absent (s) :

Mme Mégane PROUTEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 juin 2021
Date de l'affichage	24 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2021 83 **Cession d'une partie du chemin d'exploitation n°64 au Gerveur**
Rapporteur : L. Mélois

Il s'agit de la vente d'une partie du chemin d'exploitation n°64 situé au Gerveur, d'environ 1 650 m². M. Le Roch, propriétaire-gérant du Poney-Club « Les P'tites Roches » sur les parcelles ZM 263 et une partie de la ZM 455, souhaiterait pouvoir acquérir une partie du chemin d'exploitation qui traverse le centre équestre et ses prés. Ceci pour permettre de réunir ses terrains et de sécuriser le site tant pour les élèves que pour les équidés.

Sur la parcelle ZM 263, les écuries seront agrandies pour tenir compte de l'évolution technique des élèves et de leur nombre, et sur la parcelle ZM 455p, au sud du CE n°64, une seconde carrière sera créée.

Le tracé du chemin, tel qu'il est présenté sur le cadastre, n'est plus visible aujourd'hui.

Il est proposé de le céder au prix de 2 € le m², soit 3 300 € net vendeur environ avant arpentage du terrain.

Tous les frais, notamment d'actes et de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur.

Dans le cas où l'unité foncière viendrait à être redivisée, il pourrait être demandé aux vendeurs de recréer un chemin d'exploitation desservant les parcelles agricoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 17 juin 2021 ;

AUTORISE la vente d'une partie du CE n°64, d'une surface de 1 650 m² env., au prix de 2 € le m² net vendeur, pour la somme de 3 300 € environ ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

DIT que dans le cas où l'unité foncière viendrait à être redivisée, il pourrait être demandé aux vendeurs de recréer un chemin d'exploitation desservant les parcelles agricoles ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres et le dévoiement des réseaux si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 juillet 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

